

La présente atteste que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a reçu pour dépôt le document ci-dessous :

Objet : Entente modifiant la durée de la convention

N° certificat : DQ-2020-2238

N° dossier d'accréditation : AQ-1003-5039

EMPLOYEUR BOMBARDIER TRANSPORT CANADA INC. 130, ROUTE 230, CASE POSTALE 580 LA POCATIÈRE QC G0R 1Z0 Secteur d'activité : Privé CONSERVER LA CONVENTION COLLECTIVE PRÉCÉDENTE		
ASSOCIATION LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE BOMBARDIER LA POCATIÈRE (CSN) 902, 7E RUE, CASE POSTALE 820 LA POCATIÈRE QC G0R 1Z0 Affiliation : Confédération des Syndicats Nationaux		
TIERS FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE - CSN 155, BOULEVARD CHAREST EST, BUREAU 350 QUÉBEC QC G1K 3G6		
Date signature : 2020-07-14	Nombre de salariés visés : 230	Date début : 2019-10-01 Date d'expiration : 2021-09-30

Remarque :

Stéphanie Gagné
Préposé(e) à l'émission

(418) 644-5757 2020-08-05
Téléphone Date

Responsable de documents en relations du travail
Direction de l'information sur le travail
Secrétariat du travail
200, chemin Sainte-Foy, 5e étage
Québec (Québec), G1R 5S1
Courriel : Stephanie.Gagne@mtess.gouv.qc.ca
Téléphone : (418) 644-5757
Télécopieur : (418) 528-0559

1. The first part of the document is a list of the names of the members of the committee.

ENTENTE INTERVENUE ENTRE:

03/01/2020 14:21:03

BOMBARDIER TRANSPORT CANADA INC.
130, Route 230
La Pocatière (Québec)
GOR 1Z0

Ci-après appelé "l'Employeur"

ET

LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE
BOMBARDIER, LA POCATIÈRE (CSN)
902, 7e Rue
Case postale 820
La Pocatière (Québec)
GOR 1Z0

Ci-après appelé "le Syndicat"

Objet : Reconduction de la convention collective

Les parties conviennent de reconduire la présente convention collective selon les modalités suivantes :

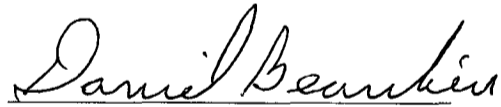
- Période de reconduction
 - La période de reconduction sera du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2021.
 - L'ensemble des annexes seront reconduites.
 - Les calendriers seront ajustés.
- Lettres d'entente reconduites
 - Les dates d'échéances seront ajustées.
- Salaire
 - Au 6 octobre 2019 : 2.5 %
 - Au 20 septembre 2020 : 2.5 %

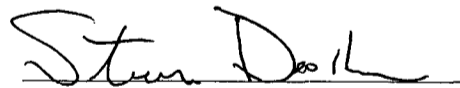
En foi de quoi, les parties aux présentes ont signé à La Pocatière ce 14 juillet, 2020.

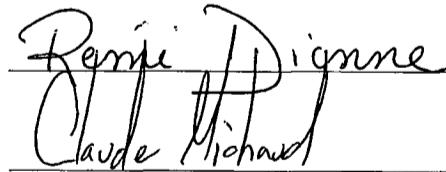




POUR L'EMPLOYEUR









POUR LE SYNDICAT

